

LES TECHNIQUES DE RECOUVREMENT FISCAL

 **Dates et durée à convenir**

 **Lieu à convenir**

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé



OBJECTIFS

- Comprendre le positionnement du collecteur face aux contribuables et aux autres agents fiscaux.
- Connaître les méthodes et les outils d'un service de recouvrement.
- Maîtriser les démarches des recouvrements amiables et contentieux.



LES + DE VOTRE FORMATION

- Formation pratique basée sur de nombreuses études de cas et exercices pratiques.



PUBLIC CONCERNÉ

Cadres de la Direction Générale des Impôts



BON À SAVOIR

Exemple de programme réalisable en 5 jours



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

Le cadre d'exécution du recouvrement

- Principes et droit régissant le recouvrement de l'impôt.
- Positionnement du receveur : le lien entre recouvrement, contrôle et inspection.
- Les différents types d'impôts : l'impôt sur les revenus pour les particuliers et pour les entreprises individuelles, impôts sur les sociétés (IS).
- La collecte des informations nécessaires au recouvrement.

Module 2

La gestion des recouvrements amiables

- Le principe de la date limite de recouvrement.
- La méthode de comptabilisation des recettes (droits constatés) : les principes applicables : exhaustivité et dégrèvements, les principes comptables de base (informatique utilisée), le suivi du compte au Trésor, la centralisation des versements, les non-valeurs (créances irrécouvrables).
- Les procédures de collecte de l'impôt : les différents moyens de règlement et leur comptabilisation, les délais accordés aux contribuables : méthode et garanties.
- Les outils de suivi des comptes des contribuables : l'informatisation des recettes fiscales, le compte unique du contribuable, le calcul des taux bruts et nets de recouvrement.

Module 3

La gestion du recouvrement contentieux

- La hiérarchie des actes de poursuites : le caractère exécutoire de la recette, le commandement de payer, les poursuites par huissier de justice, les différents types de saisie : arrêts, mobilier et immobilier.
- Les procédures collectives : de la cessation de paiement à la liquidation judiciaire.
- Les suretés (droits réels et garanties) : hypothèques, nantissements, privilèges, cautionnements et gages.
- L'importance de la dimension psychologique dans le recouvrement.
- Le cas particulier du recouvrement après contrôle fiscal.



présentiel ou @learning



présentiel ou @learning



présentiel ou @learning



Pré-requis : Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation